



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-06-11

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Convention pour des prestations musicales dans le cadre de ROC EN SCENE pour le samedi 17 juin 2023.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Sisteron souhaite mettre en place des prestations musicales dans le cadre de ROC EN SCENE, à l'esplanade des Marres le 17 juin 2023.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer les conventions d'interventions musicales des prestataires suivants :

NOM	MONTANT
Robert ISOARD dit « BOB ISO » (virement direct et virement au Guso)	400 € (répartis ainsi : 198€17 à R.Isoard et 201€83 au Guso)
Groupe ATOMESIS	500 €

En cas d'annulation pour mauvais temps, la ville s'engage à rembourser les frais de déplacement des musiciens si le déplacement a eu lieu.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront inscrites au budget communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de Haute-Provence, et les deux prestataires de service.

Fait à SISTERON, le 23 mai 2023

Le Maire de Sisteron,
Daniel SPAGNOU